

RAPPORT D'ACTIVITÉ ENVIRONNEMENT 2021



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DE LA NIÈVRE

GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Labellisé « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », en 2014, puis signataire d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC), avec l'Ademe, en 2016, le SIEEEN doit, désormais, mettre sa politique en cohérence avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Bourgogne Franche-Comté. Il s'agit pour le Syndicat d'amplifier la dynamique initiée il y a plusieurs années pour relever de nouveaux défis dans une perspective de zéro déchet à échéance 2050, en repensant son programme de manière à accompagner le territoire dans sa transition écologique et susciter les initiatives locales orientées vers un meilleur usage de la ressource Déchets.

Pour pérenniser son projet, le SIEEEN doit refondre son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) afin d'initier une politique davantage axée sur la réduction des déchets et l'économie circulaire sociale et solidaire. Celle-ci doit soutenir les exigences du SRADDET qui traduit désormais la vision politique globale de la Région et fixe des objectifs à moyen et long termes sur différentes problématiques : équilibre et égalité des territoires, transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection de la biodiversité, prévention et gestion des déchets. L'ambition du SRADDET est de proposer une planification régionale plus cohérente afin d'améliorer l'attractivité de la Région, d'ici 2050, en misant sur la qualité de vie et la différenciation territoriale.

En reprenant les objectifs du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRGPD) qu'il a récemment intégré, le SRADDET incite les territoires à mettre en œuvre une politique de gestion des déchets tournée vers l'économie circulaire et, ce faisant, à changer les comportements. La prévention et le recyclage deviennent, ainsi, les secteurs investis par l'économie des ressources, qui fait des déchets un enjeu majeur de la politique régionale, au-delà de la simple préservation de l'environnement.

Facilitateur de la transition énergétique et écologique en Nièvre, le SIEEEN s'est engagé, dès 2014, dans la promotion et le développement de l'économie circulaire à partir de la ressource Déchets. Labellisé en 2014 « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet », puis, signataire d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC) avec l'Ademe, en 2016, le Syndicat a initié une démarche plus globale et transversale qui associe problématiques

environnementales, économiques, sociales et industrielles. Il a su bâtir de nombreux partenariats et œuvrer au développement d'un réseau territorial, qui favorisent les échanges, la mutualisation des compétences, des espaces et des moyens. Le Syndicat entend poursuivre sa stratégie en la renforçant durant la mandature 2021-2026. Il doit, dans ce cadre, trouver les synergies avec les autres schémas de planification du territoire, s'ouvrir aux acteurs économiques, rechercher les complémentarités avec les autres collectivités nivernaises et soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Son action doit porter, en outre, sur l'amplification de la prévention et la valorisation des déchets, favoriser l'émergence de nouvelles filières créatrices d'emplois et renforcer l'animation territoriale pour prévenir et changer les comportements au sein de la population.

Depuis 2016, le SIEEEN met en œuvre un programme d'actions afin d'impulser un nouveau modèle de développement fondé sur l'économie circulaire sociale solidaire. 3 axes sont ainsi fléchés :

Axe 1 - Repenser l'organisation de la gestion des déchets dans une perspective de baisse des tonnages de déchets de manière à maîtriser les dépenses en s'appuyant sur des dispositifs agiles et évolutifs, sur la coopération et la mutualisation de moyens entre territoires ainsi que sur les atouts de l'outil numérique des nouveaux systèmes de communication.

Afin de réduire l'impact et les coûts de traitement des déchets, le Syndicat a fait le choix de moderniser son réseau d'équipements en les rendant évolutifs et en les automatisant. Il tend ainsi vers une meilleure maîtrise des répercussions environnementales de ses équipements. Ces derniers sont conçus pour offrir une plus grande modularité, une plus grande souplesse d'exploitation et permettre d'abaisser les charges de fonctionnement.

L'aménagement du site de Rouy en centre multifilières est à l'étude. Ce projet a pour objet de détourner des déchets de l'enfouissement, structurer de nouvelles filières, intégrer la revalorisation des déchets BTP et promouvoir l'utilisation de matériaux secondaires. Le site pourrait diversifier, ainsi, ses activités en prenant en charge de nouveaux déchets tels que la laine de roche, la laine de verre, le polystyrène et les plastiques rigides. Le plan d'action prévoit également des collectes ponctuelles de l'amiante sur différents points du département.



Cette solution permettrait de mutualiser et de réutiliser les équipements existants, de maintenir une activité sociale et solidaire, d'offrir des débouchés à des déchets actuellement enfouis, de faire face aux augmentations inexorables de la TGAP et des coûts d'élimination, de combler le déficit d'installations de tri de la zone rurale et d'inscrire durablement la gestion des déchets dans une logique d'économie circulaire. Une autre réflexion est en cours au SIEEEN sur l'animation du réseau (ateliers thématiques), la création d'une vitrine de promotion des matériaux récupérés sur le site de Rouy et d'une pépinière pour faciliter le développement de projets inscrits dans l'économie circulaire sociale et solidaire.

Par ailleurs, le 8 juillet 2021, a eu lieu la signature protocolaire actant la création de la société publique locale pour le tri des emballages de collectivités de la Nièvre, de l'Indre et du Cher. Cet outil industriel mutualisé traitera les emballages plastiques d'un bassin de 500 000 habitants. Titulaire du marché, la société Paprec construira et exploitera le centre de tri, à partir de 2023.

La coopération entre les autres territoires nivernais s'est poursuivie, en 2021, dans une optique de recherche de synergies territoriales et d'optimisation du fonctionnement des installations existantes. Un groupement d'autorités concédantes porté par Nevers Agglomération, le SIEEEN et les communautés de communes Les Bertranges et Cœur de Loire a été lancé pour mutualiser le fonctionnement de l'usine d'incinération. En outre, le SIEEEN et Nevers Agglomération ont poursuivi leur réflexion sur la création d'une future usine de méthanisation.

Gestion des déchets ménagers

ENVIRONNEMENT W

Axe 2 - Mobiliser les acteurs du territoire pour changer durablement les pratiques et les comportements.

La sensibilisation et l'information des usagers et des élus sont essentielles à la réussite du programme mis en œuvre sur le territoire. L'acculturation est un enjeu majeur et permanent. Depuis 2018, les collectivités se sont réappropriées l'animation de proximité assurée par les ambassadeurs du tri et de la prévention. L'extension des consignes de tri a permis de relancer une dynamique grâce à la co-construction de la stratégie de communication, qui a mobilisé les collectivités et leurs techniciens. Le SIEEEN a également sensibilisé la population en participant, aux côtés de ses adhérents, à plusieurs réunions publiques afin d'expliquer la mise en place de la nouvelle consigne de tri.

Pour assurer la promotion de l'économie circulaire sociale et solidaire et encourager les initiatives, le territoire peut s'appuyer sur le Collectif de l'Économie Solidaire et des Acteurs du Réemploi de la Nièvre (CESAR 58), Créé depuis quelques années, CESAR 58 rassemble différentes structures : des ressourceries, des recycleries, Emmaüs, l'antenne de la Croix Rouge, un FabLab, un repair café, des centres sociaux, une association de réinsertion, des collectivités territoriales (Nevers Agglomération, EPCI en charge de la collecte et du traitement des déchets), des services du département (développement numérique, ESS). la Fédération des fovers ruraux. le DLA 58, entre autres. Il développe des activités culturelles ou événementielles autour du réemploi, de la réutilisation, de la réparation et de la gratuité sur le territoire. CESAR 58 met en lien et partage des savoir-faire et des personnes, assure des échanges de matières et favorise la création de nouvelles activités et structures. En 2021, la Région Bourgogne Franche-Comté a retenu deux recycleries. La Fabricole de Corbigny et EBE 58 des Bertranges, pour les mettre en lumière dans le cadre du projet européen Color Circle.

Diverses actions de sensibilisation ont été menées, par ailleurs, sur le territoire :

- Une opération « Coup de balais sur les déchets dangereux » a été réalisée en partenariat avec les collectivités et les chambres consulaires, durant une semaine, au mois de juin.
- Le SIEEEN, Nevers Agglomération, le CNFPT, la communauté de communes Cœur de Loire et la communauté de communes Les

Bertranges préparent la seconde édition du forum sur les déchets et l'économie circulaire. Cette manifestation, envisagée pour 2022, vise à transmettre aux secrétaires de mairies et aux élus locaux de l'information sur la gestion des déchets dans la Nièvre et les sensibiliser aux enjeux de l'économie circulaire au travers des ateliers thématiques.

Axe 3 - Soutenir l'initiative locale, accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets afin de favoriser autant que possible l'émergence de nouvelles filières locales ou de services.

L'économie circulaire sociale et solidaire rompt avec l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter). Elle propose un modèle économique axé sur la production durable de biens et de services en limitant la consommation et les gaspillages de ressources ainsi que la production des déchets. Pour stimuler son essor, le SIEEEN souhaite créer de nouvelles filières de réemploi et de recyclage pouvant faciliter l'émergence de nouveaux métiers.

Depuis 2019, le SIEEEN et ses partenaires conduisent une étude à l'échelle départementale pour définir un plan de valorisation des déchets du BTP et stabiliser la production de gravats. Le gisement des déchets inertes produits est estimé à 162 000 t/an (terres, bétons, enrobés et matériaux rocheux, autres déchets inertes et mélanges). 41 000 t de déchets non-dangereux sont produits, en outre, chaque année (métaux, bois, plâtre, matières plastiques, laines minérales, moquettes, déchets verts...).

L'étude BTP conduite par les bureaux d'études Recovering et Trident montre une concentration des installations de collecte et de pré-traitement des déchets non-dangereux issus du BTP sur l'axe ligérien plus urbanisé. L'est du département, plus rural, ne dispose pas de structures suffisantes et présente des contraintes logistiques importantes pour massifier les déchets et faciliter leur recyclage. En renforçant son maillage, le territoire pourrait mieux maîtriser, ainsi, la récupération des matériaux et favoriser leur valorisation. Le réaménagement du site de Rouy en centre multifilières et la création de nouvelles installations de stockage de déchets inertes (ISDI) répondent à ce besoin. Le SIEEEN souhaite se rapprocher, en outre, des associations de réinsertion par l'emploi pour développer une activité de démantèlement et de dépose soignée sur les chantiers du BTP. Une réflexion doit être lancée avec les services de l'État

sur l'utilisation des déchets inertes dans le réaménagement de carrières de la Nièvre. Afin de faciliter la mise en place de différentes filières, les infrastructures des collectivités pourront être mobilisées.

Le SIEEEN poursuit son partenariat avec l'Association Nivernaise d'Accueil et de Réinsertion, qui assure la collecte des papiers de bureau dans les mairies et communautés de communes. Avec l'aide de la Fabrique de l'emploi, cette collaboration s'est étendue, à partir de 2018, à travers l'exploitation du centre de pré-tri de Rouy.

Les communes ont l'obligation de gérer leurs archives courantes, intermédiaires et définitives. Afin de leur apporter une solution complète et à leur mesure, le SIEEEN, les Archives départementales, les Archives Bourgogne et l'ANAR ont signé un contrat de partenariat. Ce dernier porte sur un accompagnement clé en main, des conseils sur l'archivage des documents, la formation du personnel, la collecte et l'élimination de leurs documents. Le Syndicat intervient avec l'ANAR pour la collecte et la destruction par recyclage des papiers. Cette solution clé en main est ouverte également aux entreprises privées. Plusieurs centaines de tonnes de papiers pourront être récupérées ainsi. Grâce à cette initiative, le SIEEEN favorise l'insertion professionnelle tout en contribuant à la valorisation culturelle et historique des documents d'archives.

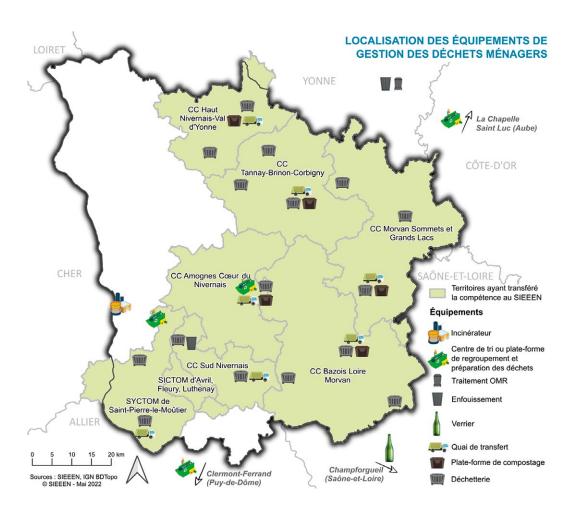


© ARCHIVES-Bourgogne

W ENVIRONNEMENT

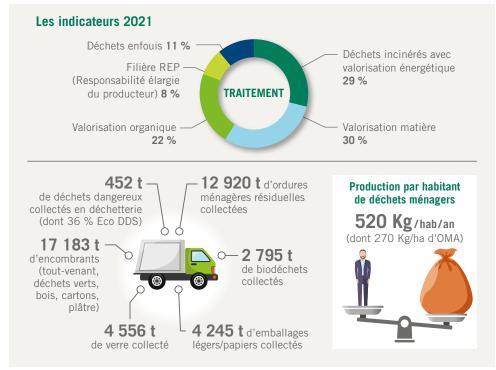
BILAN 2021 DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS

En 2021, le SIEEEN a assuré le traitement des déchets de 9 EPCI, composés de 229 communes regroupant une population de 89 946 habitants (INSEE 2021).



Équipements SIEEEN - Tonnages 2021

Sites	Quai de transfert	Plate-forme de compostage		
	OMA transitant par le quai	Biodéchets (FFOM)	Déchets verts des déchetteries	
Château-Chinon	1 886 t	_	520 t	
Corbigny	1 845 t	1 010 t	1 465 t	
Préporché	1 882 t	430 t	1 889 t	
Rix	2 948 t	_	1 245 t	
Rouy	1 535 t	1 355 t	2 461 t	
Champvert	4 177 t	_	-	
Chantenay	2 833 t	_	-	
TOTAL	17 106 t	2 795 t	7 580 t	
Site	Cartons	Papiers - Livres	Emballages en transit	
Plate-forme de pré	e-tri de Rouy 1 277 t	1 767 t	2 030 t	



Gestion des déchets ménagers



CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE PARTAGÉE

L'implication des élus est essentielle à la réussite du projet territorial que le SIEEEN met en œuvre. La gouvernance partagée permet d'assurer une co-gestion transparente de la collecte et du traitement des déchets. La concertation et l'engagement des élus facilitent la validation des actions à initier sur le territoire.

La Conférence des présidents est l'organe d'expression de cette gouvernance. Pour fluidifier son fonctionnement, 3 sous-commissions Déchets ont été créées : gestion des papiers/emballages ; suivi des barèmes et coûts de gestion des déchets ; et optimisation du fonctionnement du réseau de déchetteries. Elles ont pour vocation d'offrir des temps d'échanges et de discussions entre territoires et permettre, ainsi, aux élus de mieux se saisir de la problématique déchets et s'approprier des sujets débattus et votés. Le Syndicat souhaite consolider la gouvernance partagée en la faisant évoluer dans une logique de pilotage plus inclusive adhérents/SIEEEN. Dans le cadre de son nouveau projet politique, le Syndicat renforcera 2 axes de travail :

- La désignation par le SIEEEN, au sein de son comité, d'élus issus des collectivités, chargés de le représenter aux commissions spéciales des ententes qui seront conclues au fur et à mesure avec les autres territoires nivernais.
- L'organisation de visites techniques de découverte hors département afin de renforcer les liens et dynamiser les relations entre les élus mais aussi d'enrichir leurs connaissances et nourrir leurs réflexions.

En 2021, le SIEEEN a organisé 3 Conférences des présidents.

L'ACTIVITÉ DÉCHETS EN 2021

Pour pallier la hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), réduire la part de déchets éliminés et tenir ses objectifs réglementaires en matière de valorisation des déchets, le SIEEEN et ses adhérents se sont portés candidats à l'appel à candidatures de l'éco-organisme Citeo, pour l'extension des consignes de tri aux nouveaux emballages plastiques. Déposé en avril, le dossier a été retenu, en septembre. Un important chantier a été lancé par le Syndicat et ses adhérents à la fois sur la définition d'une stratégie de communication commune mais aussi les modalités de prise en charge de ces déchets d'emballages. Celui-ci a porté, notamment, sur l'évolution des schémas de collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques pour certains territoires, la réorganisation des



circuits de collecte, la restructuration du réseau de quais de transfert pour optimiser le transport. Ce projet répond à 4 enjeux :

- Réduire le gaspillage et répondre, ainsi, aux attentes des usagers ayant la volonté de s'impliquer par une action citoyenne dans la transition écologique et, par-delà, renforcer le geste de tri.
- Améliorer la qualité du service par une simplification des consignes de tri.
- Limiter l'impact environnemental du traitement des déchets en augmentant le taux de recyclage de déchets collectés.
- Et maîtriser les coûts de gestion des déchets par une optimisation de la collecte et du transfert.

Outre la baisse des coûts de traitement induit, le détournement d'une partie des tonnages en faveur du recyclage donne droit à des soutiens financiers majorés de la part de l'éco-organisme Citeo.

L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

L'organisation mise en place sur le territoire reste de façon immuable centrée sur une exigence : réduire au maximum les distances entre les zones de collecte et les installations de traitement afin de limiter les

coûts de transport. Le SIEEEN déploie des solutions qui obéissent à une logique de réseau : maillage de ses équipements et allotissement géographique des marchés. Cette démarche permet de garantir une continuité de service et pallier les problèmes éventuels sur un site par la réorientation des déchets vers un autre équipement.

LES MESURES DE PRÉVENTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

La politique globale du SIEEEN vise à réduire au maximum l'impact environnemental des activités :

- Pour le transport : intégration du critère environnemental dans les marchés en misant sur des camions de plus grosse capacité ; optimisation des rotations des bennes (évacuation des déchets en bennes doubles, augmentation des volumes de caissons, optimisation du remplissage) ; et recherche d'exutoires de proximité (allotissement de marchés).
- Pour le traitement et le stockage : mise en œuvre d'une politique déchets destinées à réduire la mise en décharge et atteindre une valorisation maximale du contenu des poubelles (tri des biodéchets, valorisation énergétique d'une partie des déchets).

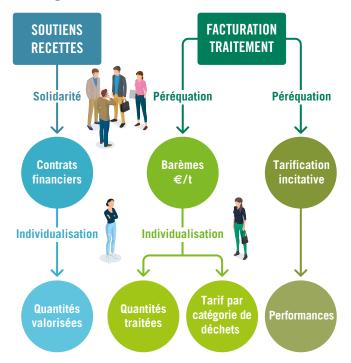
Gestion des déchets ménagers | **Économie circulaire**

LES ÉCHANGES FINANCIERS

Les principes de solidarité et d'égalité constituent le socle de la facturation traitement du SIEEEN. Ils s'expriment au travers de la péréquation. Chaque adhérent peut agir sur sa facture en réduisant ses tonnages et en améliorant ses performances de tri qui conditionnent le niveau de ses soutiens.

Le SIEEEN et ses adhérents sont engagés dans un contrat d'objectifs avec Citeo, depuis 2018. Pour bénéficier de soutiens financiers supplémentaires, le territoire doit améliorer ses performances par rapport à 2016. La mise en place l'extension des consignes de tri aux emballages plastiques au 1er janvier 2022 répond à cet enjeu.

Les marges de manœuvre financières



LA PRODUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

La production des déchets ménagers a légèrement progressé sous l'effet de l'augmentation du tout-venant en déchetterie. L'effet à moyen terme des actions d'économie circulaire, les plans de sensibilisation et d'actions « Filières » du BTP, le déploiement des ressourceries et l'extension des consignes de tri des plastiques offrent de réelles opportunités d'infléchir la courbe de production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et de tout-venant et, ce faisant, d'amplifier la dynamique économie circulaire du territoire.

Objectifs PRPGD - 2025:

- Valoriser en poids 66 % des déchets non-dangereux et non-inertes.
- Réduire le poids des déchets ménagers de 15 % par rapport à 2010.
- Réduire de 50 % les déchets non-dangereux non-inertes enfouis par rapport à 2010.
- Valorisation matière et organique des déchets non-dangereux et non-inertes: 57 % (hors REP).
- Évolution de la production des déchets ménagers par rapport à 2010 : -1 %.
- Évolution de la part des déchets non-dangereux non-inertes enfouis par rapport à 2010 : - 60 %.

520kg de déchets par habitant











LES ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ZOOM SUR LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Depuis 2020, en collaboration avec une juriste du CNFPT, les techniciens Déchets bâtissent une politique commune pour lutter contre les dépôts sauvages au niveau départemental. Les séances ont permis de mieux appréhender la complexité réglementaire et de préciser différents points tels que les obligations du maire, les modalités de transfert du pouvoir de police et la qualification des dépôts sauvages. Un manuel de référence et un guide stratégique sont en préparation. Ces documents constituent le socle d'une politique commune qui sera déclinée localement selon les moyens et l'organisation propres à chaque territoire. Les services de la Préfecture doivent arrêter le plan d'actions axé sur l'amélioration de l'articulation des compétences EPCI/communes ; le renforcement de la prévention ; l'amélioration du signalement et l'identification ; l'efficacité de la répression : l'organisation des enlèvements des dépôts : le suivi et l'évaluation de l'efficacité du plan de lutte. Des échanges avec la Préfecture, le Procureur de la République ainsi que les acteurs locaux (ONF, DDT 58...) sont également en cours afin d'initier une action commune et concertée sur la Nièvre. Le SITEC a présenté l'application Tereo, qui peut faciliter la gestion des signalements et la coordination des intervenants. Outre la réflexion sur le déploiement de cet outil. le SIEEEN recherche des subventions pour initier une phase de test sur deux ans. En septembre 2022, le forum Économie circulaire co-organisé avec les collectivités et le CNFPT proposera des ateliers sur la prévention et la répression des dépôts sauvages, entre autres. Une campagne de communication sera déclinée, en outre, dans l'ensemble du territoire sur cette problématique.



ENVIRONNEMENT W



L'ANIMATION TERRITORIALE

Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire pour créer du lien et assurer les vide-greniers, le Collectif de l'Économie Solidaire des Acteurs du Réemploi de la Nièvre (CESAR 58) demeure dans une dynamique positive. Le bouche-à-oreille fonctionne et permet au Collectif de se développer. Grâce à une cartographie en ligne et une page Facebook, les Nivernais peuvent facilement identifier le réseau des ressourceries et recycleries et s'informer sur les activités et autres animations programmées. De nouveaux projets de recycleries sont prévus sur le territoire nivernais : un matériauthèque-recyclerie à Cosne-sur-Loire à vocation commerciale « La Source du Nivernais », à Cosne-sur-Loire, 2 autres ressourceries à Donzy et Saint-Benin-d'Azy. Les membres de CESAR 58 se sont réunis à deux reprises, en 2021, pour travailler sur un événementiel, le Récup'Tour. Ce dernier se tiendra du 10 au 19 juin 2022. Chaque structure proposera son initiative.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

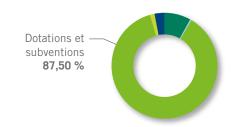
DÉPENSES D'EXPLOITATION

	MONTANTS en €	%
Charges à caractère général	3 890 163	54,80
Charges de personnel	689 165	9,70
Autres charges de gestion courante	2 188 057	30,80
Charges financières	12 818	0,20
Charges exceptionnelles	59 449	0,80
Dotations aux amortissements	261 264	3,70
TOTAL	7 100 966	100,00



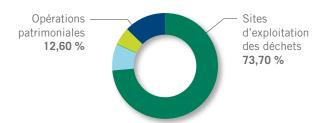
RECETTES D'EXPLOITATION

	MUNIANIS en €	%
Produits des services	607 556	8,10
Produits exceptionnels	13 094	0,20
Dotations et subventions	6 538 078	87,50
Amortissement des subventions	101 721	1,40
Excédent antérieur reporté	208 997	2,80
TOTAL	7 469 445	100,00



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	MONTANTS en €	%
Sites d'exploitation des déchets	1 439 5673	73,70
Remboursement de la dette	164 891	8,40
Titre de participation	1 361	0,10
Amortissement des subventions	101 721	5,20
Opérations patrimoniales	246 899	12,60
TOTAL	1 954 439	100,00



RECETTES D'INVESTISSEMENT

	MONTANTS en €	%
FCTVA	80 208	4,00
État-Ademe	165 100	8,30
Région	16 347	0,80
EPCI	1 361	0,10
Autres tiers	7 300	0,00
Dotations aux amortissements	261 264	13,10
Opérations patrimoniales	246 899	12,40
Excédent de fonctionnement capitalisé	46 572	2,30
Excédent antérieur reporté	1 173 460	58,70
TOTAL	1 998 511	100,00



LESIEEN Sundicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

AU SERVICE DES TERRITOIRES DE







GAZ

ÉCLAIRAGE PUBLIC

CONTRÔLE DES CONCESSIONS

PATRIMOINE

INFORMATIQUE

GESTION DES DÉCHETS

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES

RÉGIE SIEEEN CHALEUR

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

RÉFÉRENTIEL GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ

BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE







http://www.sieeen.fr - contact@sieeen.fr









